BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 580

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

791 549 249 RCS Toulouse.
ADO LOC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 18, rue de Ribosi, 31490 Léguevin.
Précédent propriétaire : 791 549 249 RCS Toulouse. **ADO LOC.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : A.D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : rue de Ribosi 31490 Léguevin Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 399144229 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbee : ADO LOC Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18 rue de Ribosi 31490 Léguevin Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 791549249 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2837700.00 EUR - passif de 2890666.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société 2SI, Société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 18 Rue de Ribosi, 31490 LEGUEVIN, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 842 471 138, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. S'agissant d'une fusion entre sociétés sœurs détenues à 100 % par la même société mère, il n'y aura pas de prime de fusion, ni de boni ou de mali de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ADO LOC depuis rétroactivement le 1er Janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société A.D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE. La société ADO LOC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. L'opération de fusion sera effective et deviendra définitive le 31 août 2025. La fusion sera réalisée le 31 août 2025 sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A. D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE. Conformément à l'article 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse au nom des deux sociétés le 3 juillet 2025 pour être annexé au RCS. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et

R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 27.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société A.D.O. - AUTOMOBILE DISTRIBUTION OCCITANE : 03.07.2025 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE). Pour la société ADO LOC : 03.07.2025 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE)..

